

Rebais et son pays



Pierre Doerler, président de l'association "Saint-Siméon et Grand Morin", debout au centre, a souhaité la mise en place d'un comité scientifique.

Verdelot ► Un parc naturel régional

"Pour préserver notre âme"

Samedi matin, une première réunion s'est tenue pour présenter le parc naturel des bassins des Grand et Petit Morins.

La région veut se protéger, préparer son avenir et celui des générations futures. Samedi matin 7 février, à la mairie de Verdelot, les contours du futur Plan naturel régional (P.N.R.) ont pris forme sur le mur de la maison commune. Jean-Louis Vaudesca, adjoint au maire de Couilly-Pont-aux-Dames, a commenté cet immense projet devant plusieurs élus et associations de défense de l'environnement.

Ce P.N.R. couvrirait les vallées des deux Morins et leurs affluents. Ce projet est "porté" par la commune de Couilly-Pont-aux-Dames. Philippe Erhard, maire de Couilly, était présent samedi

matin. Le parc verrait son périmètre s'étendre sur trois régions : l'Île-de-France, la Champagne-Ardenne et la Picardie, soit 135.000 habitants pour 234.000 hectares. Au total, 92 communes sont concernées en Seine-et-Marne, 68 dans la Marne et 7 dans l'Aisne.

"Respecter l'identité des villages"

La réunion de samedi matin avait pour but essentiel de présenter le projet et de constituer un groupe de travail pour en assurer le suivi. Les élus de Couilly-Pont-aux-Dames ont donc décidé d'aller à la rencontre de leurs homologues des régions concernées

pour présenter le projet.

Selon Jean-Louis Vaudesca, le P.N.R. a pour vocation de « respecter l'identité des villages existants » et de dire aux gens « Revenez vivre là ». Certes, mais les élus et les associations veulent utiliser cet outil pour éviter « l'urbanisation à outrance », allant dans le sens de la volonté des habitants qui refusent les projets de lotissements, comme par exemple à Sablonnières où la commune a dû modifier son plan d'occupation des sols pour tenir compte de la fronde des riverains et des habitants du village.

« Ce projet vise à assurer la préservation de notre identité et de nos richesses », a encore plaidé l'adjoint au maire de Couilly-Pont-aux-Dames, devant les élus de Verdelot, de Boitron et en présence de Julien Giorgi, président de l'Amicale des maires, et adjoints du canton de Rebais.

Un potentiel inexploité

C'est bien parce que « un gros secteur se développe de façon urbaine » qu'il est temps d'agir. Pour Pierre Doerler, président de l'association "Saint-Siméon et Grand Morin", le P.N.R. a reçu, samedi matin à Verdelot, « un bon accueil ». Il reste maintenant, entre autres, à « établir un inventaire assez précis sur la faune et la flore ». Une étude a déjà été réalisée sur la vallée du Grand Morin en 1992.

Un groupe de travail

Sensible à la qualité de vie, à la préservation de l'environnement, Rémy Lemoine a naturellement ouvert sa mairie aux initiateurs du projet.

Un comité scientifique

► Le canton de Rebais est à la croisée des chemins. Face à l'urbanisation grandissante, il se protège. Les communes élaborent leurs Plans locaux d'urbanisation (PLU) et les 9 villages concernés par le site "Natura 2000 du Petit Morin" réfléchissent à ce projet de territoire (*Le Pays Briard* du 2 décembre 2003).

Le projet de Parc naturel régional (P.N.R.) est complémentaire de "Natura 2000".

Pour le P.N.R., un comité scientifique et un comité d'organisation vont être créés. Une journée d'information est aussi envisagée au lycée agricole de La Bretonnière.

Les personnes intéressées pour participer peuvent contacter l'association "Saint-Siméon et Grand Morin", Pierre Doerler. Tél. : 01.64.04.49.70.

Un groupe de travail a été constitué; il se réunira le 28 février, à la mairie de Couilly-Pont-aux-Dames. Outre les élus, on y retrouve l'association de "Défense du patrimoine à Doue" (ADEPAD) avec Jean-Pierre Lepetit, Pierre Doerler, président de l'association "Saint-Siméon et Grand Morin", et un représentant de "Jouarre environnement". Des particuliers ont aussi décidé de s'investir dans ce projet, comme par exemple Dominique Itofo, de Doue, qui aimerait bien faire découvrir la région aux classes scolaires et leur servir de guide.

Autant d'idées, de projets qui ne sont pas figés et auxquels chacun peut apporter son expérience, ses compétences ou sa disponibilité.

Le Parc naturel régional est « complémentaire avec "Natura 2000" (*Le Pays Briard* du 2 décembre 2003) », a-t-il souligné. « On ne peut faire que si on a

une faune et une flore intéressante », a souligné Pierre Doerler. « Les communes s'engagent à canaliser l'urbanisation, améliorer le cadre de vie, préserver l'équilibre entre les espaces agricoles et forestiers », a indiqué le maire de Couilly-Pont-aux-Dames, Philippe Erhard, qui avait réuni, il y a deux ans, toutes les associations de la nature de Seine-et-Marne.

Depuis, le projet a mûri et la première réunion du P.N.R., tenue à Verdelot dans le canton de Rebais, augure des démarches et combats à mener pour préserver la région et son environnement. « Il nous faut préserver notre âme », a conclu un participant, avant de partager le traditionnel verre de cidre; un produit du terroir, également à préserver !

GÉRARD ROGER

Qu'est-ce qu'un parc naturel régional ?

► Les parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "parc naturel régional" un territoire rural dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile.

Un parc naturel régional a pour missions :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages;
- l'aménagement du territoire en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement;
- le développement économique et social en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire; le parc soutient les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines;
- l'accueil, l'éducation et l'information du public. Il favorise le contact avec la nature, sensibilise les habitants aux problèmes environnementaux;
- l'expérimentation : le parc contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.